



CONCOURS PHOTO 2009

« Éducation à l'Environnement »

COMMUNIQUÉ

« Des photos pour défendre l'Environnement »

L'association Imaginat-Club du Soleil Art et Culture organise à l'occasion du 52^{ème} congrès national de la Fédération Française de Naturisme, qui se tiendra, sur le thème « Naturisme & Environnement », les 18 et 19 Avril 2009, en Aquitaine, au centre de vacances naturistes Arnaoutchot, à Vieille St Girons (40), un concours photos.

Sur le thème « Education à Environnement », ce concours, ouvert gratuitement, à tout public, professionnels ou amateurs, est doté de différents prix.

Les clichés proposés doivent illustrer l'Éducation à l'Environnement, la protection de la Nature, la défense de l'Environnement, de façon artistique, humoristique, etc.

La représentation de la vie naturiste n'est pas un critère déterminant.

Les clichés seront appréciés, tant sur leur qualité technique que sur l'originalité du sujet et leur sensibilité au thème du concours.

L'auteur devra démontrer les préoccupations de l'Homme par rapport à son Environnement, montrer ses comportements destructeurs ou protecteurs de la Nature et de l'Environnement.

Commencé le 1er Février dernier, ce concours sera clos le 31 Mars 2009.

La remise des prix sera effectuée le Vendredi 17 Avril 2009, en clôture de la journée sur l'Environnement proposée par l'association Naturisme Aquitaine.

Les membres de l'association Imaginat ne pourront participer au concours, l'un deux faisant partie du jury, aux côtés de représentants de la Fédération Française de Naturisme et d'organismes agissant pour la protection de l'Environnement.

La meilleure photo primée sera utilisée pour la communication du congrès et des autres actions conjointes.

Seules seront acceptées des images numériques adressées par courrier électronique à : imaginat-sg@orange.fr ou par CD au siège social de l'association (Imaginat, Concours photo, Maison des Associations, 12 cours Fénélon, 24000 Périgueux, France).

Le règlement complet du concours et le bulletin d'inscription sont disponibles sur le Blog d'Imaginat : <http://leblocnotesdimaginat.blogspot.com>

au Secrétariat d'Imaginat à l'adresse courriel imaginat-sg@orange.fr

ou par courrier postal à Imaginat, Concours photo, Maison des Associations, 12 cours Fénélon, 24000 Périgueux (France).

Les partenaires d'Imaginat pour le concours et l'exposition sont la Fédération Française de Naturisme, www.ffn-naturisme.com, le centre de vacances naturistes d'Arnaoutchot www.arna.com, Naturisme Aquitaine www.naturisme-aquitaine.fr, le centre de vacances naturistes de La Sablière www.villagesabliere.com, France 4 Naturisme www.france4naturisme.com et la revue naturiste La Vie au Soleil <http://alavieausoleil.blogspot.com>

Imaginat - Maison des associations - 12 cours FENELON - 24000 PERIGUEUX

Téléphone : 05.53.46.78.17 - Courriel : imaginat@wanadoo.fr - Site Internet : www.imaginat.fr - Blog : <http://leblocnotesdimaginat.blogspot.com>

Association naturiste régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, déclarée le 19 Avril 2004 à la Préfecture de la Dordogne sous le numéro 309613, publiée au Journal officiel du 15 Mai 2004, affiliée à la Fédération Française de Naturisme sous le numéro 336, membre de Naturisme Aquitaine

RÈGLEMENT

1. Dans le cadre du 52^{ème} Congrès de la Fédération Française de Naturisme qui se tiendra du 17 au 19 Avril 2009, sur le thème « Naturisme & Environnement », au Domaine naturiste d'Arnaoutchot dans les Landes (40) France, l'association (loi 1901) Imaginat - Club du Soleil Arts et Culture, Maison des Associations, 12 cours Fénélon, 24000 Périgueux, organise un concours photo intitulé « Éducation à l'Environnement ».
2. Ce concours est ouvert gratuitement, sans limitation d'âge et sans limitation géographique, à tout photographe, amateur ou professionnel, à l'exclusion des membres de l'association Imaginat.
3. Ce concours est ouvert le 1^{er} février 2009 et clos le 31 mars 2009 à minuit (heure française, date et heure de réception par courrier électronique, ou date du cachet de la poste pour les envois par courrier postal, faisant foi). Aucune participation ne sera acceptée après cette date.
4. Sont uniquement acceptés les documents couleur ou monochromes, en fichier numérisé.
5. Les clichés proposés doivent illustrer l'Éducation à l'Environnement, la protection de la nature, la défense de l'environnement, de façon artistique, humoristique, etc. La représentation de la vie naturiste n'est pas un critère déterminant. Les clichés seront appréciés, tant sur leur qualité technique que sur l'originalité du sujet ainsi et leur sensibilité au thème du concours. L'auteur devra démontrer les préoccupations de l'homme par rapport à son environnement, montrer ses comportements destructeurs ou protecteurs de la Nature et de l'Environnement.
6. Les documents fournis (originaux ou reproductions) doivent impérativement être l'œuvre du candidat participant et n'avoir pas fait l'objet d'un précédent concours.
7. Chaque cliché ou groupe de clichés, proposé (4 photos maximum par auteur) doit être accompagné du bulletin de participation mentionnant, le titre des images et les coordonnées complètes de l'auteur : nom, prénom, adresse postale complète, téléphone fixe et portable, adresse courriel, site Internet personnel éventuel, ainsi que la date de naissance.
8. Tout participant doit avoir une adresse électronique pour les notifications et envoi des résultats.
9. L'expédition de plusieurs bulletins de participation entraînera la nullité de l'ensemble de ceux-ci. Toute information inexacte ou incomplète entraînera l'élimination du bulletin.
10. Chaque candidature de mineur doit comporter une autorisation parentale.
11. Les participants garantissent qu'ils sont les seuls possesseurs des droits et éléments de leurs images. Ils autorisent gratuitement l'organisateur à utiliser et à publier leurs images, pour une durée d'un an, sur tout support, publicité, promotion, exposition, affiche ou programme, presse, y compris en couverture, et Internet, de l'organisateur et de ses partenaires pour ce concours. Pour être accepté, tout document photographique fourni sur CD ou par courrier électronique, doit impérativement être accompagné d'une autorisation d'utilisation et de publication, signée conjointement par le photographe et toute personne éventuellement représentée. L'autorisation des deux parents est indispensable pour tous clichés mettant en scène des enfants.
12. Trois images sélectionnées seront récompensées par des prix offerts par les partenaires du concours. Les prix pourront être modifiés sans préavis et sans que cette modification puisse donner lieu à une quelconque réclamation ou un quelconque dédommagement. Aucune réclamation sur les prix offerts ne pourra être acceptée. En cas de retour d'un prix pour cause d'adresse erronée et/ou changement d'adresse, ces prix seront conservés à disposition du gagnant pendant deux mois à dater de la communication du nom des gagnants. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte. Les prix devront être acceptés comme tels et ne pourront en aucun cas être remboursés ou échangés. Il ne sera attribué qu'un seul prix par participant, personne résidant à la même adresse et portant le même nom. Les lots seront expédiés aux lauréats au plus tard 60 jours ouvrables après la publication des résultats du concours.
13. La photo ayant obtenu le 1^{er} prix fera l'objet d'une utilisation pour toute communication sur le concours et le congrès de la Fédération Française de Naturisme auquel il est lié.
14. Les douze premières photos sélectionnées seront exposées durant le 52^{ème} Congrès de la Fédération Française de Naturisme, et lors du Festival de mots, d'images et de sons autour du Nu, de la Nature et du Naturisme qu'organise Imaginat les 8, 9 et 10 Mai 2009 en partenariat avec le Domaine de la Sablière et la ville de Barjac, dans le Gard (30).

Imaginat - Maison des associations - 12 cours FENELON - 24000 PERIGUEUX

Téléphone : 05.53.46.78.17 - Courriel : imaginat@wanadoo.fr - Site Internet : www.imaginat.fr - Blog : <http://lebloctnotesdimaginat.blogspot.com>

Association naturiste régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, déclarée le 19 Avril 2004 à la Préfecture de la Dordogne sous le numéro 309613, publiée au Journal officiel du 15 Mai 2004, affiliée à la Fédération Française de Naturisme sous le numéro 336, membre de Naturisme Aquitaine

15. Le jury sera composé d'un photographe professionnel représentant Imaginat, d'un représentant de la Fédération Française de Naturisme et de trois représentants d'organisations agissant pour la protection de la Nature et la défense de l'Environnement.
16. Les organisateurs se réservent le droit de ne primer aucun cliché si la qualité des documents fournis est jugée insuffisante.
17. Deux solutions pour l'envoi des images : Soit, sur CD-Rom, un seul CD-Rom par auteur, en images JPEG de 1024 pixels dans la plus grande dimension, fichiers référencés comme sur le bordereau de participation, avec nom d'auteur, titres des images. Ou de préférence, en envoyant des fichiers numériques par Internet au secrétariat d'Imaginat, en images JPEG de 1024 pixels dans la plus grande dimension, fichiers référencés comme sur le bulletin de participation, avec nom d'auteur, titres des images.
18. Les documents proposés doivent être adressés au Secrétariat d'Imaginat, par courrier électronique à imaginat-sg@orange.fr ou par courrier postal à Imaginat, Concours photo, Maison des Associations, 12 cours Fénélon, 24000 Périgueux.
19. La remise officielle des prix aura lieu le Vendredi 17 Avril 2009 lors du vernissage de l'exposition des douze photos sélectionnées par ce concours durant le Congrès de la Fédération Française de Naturisme.
20. La participation à ce concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. L'association Imaginat se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'y obligent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. L'association Imaginat ne saurait être tenue également responsable de la destruction totale ou partielle des lots qui seront expédiés aux gagnants, par voie postale en recommandé simple ou tout autre cas fortuit. L'association Imaginat ne saurait être tenue responsable de la non réception des lots, de leur détérioration ainsi que toutes autres réclamations. Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par l'organisateur, de ce fait, toute modification ne peut donner lieu à une quelconque réclamation ou à un quelconque dédommagement. L'association Imaginat pourra annuler tout ou partie du présent concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au concours ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux auteurs de ces fraudes. L'association Imaginat rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau de télécommunication et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problème d'acheminement de courrier électronique ou postal. Plus particulièrement, l'association Imaginat ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale. L'association Imaginat ne saurait davantage être tenue responsable dans le cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à envoyer leur e-mail du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à : l'encombrement du réseau, une erreur humaine ou d'origine électrique, toute intervention malveillante, la liaison téléphonique, matériels ou logiciels, tout dysfonctionnement de logiciels ou de matériel, un cas de force majeure, des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du concours.

Règlement = 20 articles

Imaginat - Maison des associations - 12 cours FENELON - 24000 PERIGUEUX

Téléphone : 05.53.46.78.17 - Courriel : imaginat@wanadoo.fr - Site Internet : www.imaginat.fr - Blog : <http://lebloconotesdimaginat.blogspot.com>

Association naturiste régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, déclarée le 19 Avril 2004 à la Préfecture de la Dordogne sous le numéro 309613, publiée au Journal officiel du 15 Mai 2004, affiliée à la Fédération Française de Naturisme sous le numéro 336, membre de Naturisme Aquitaine

BULLETIN DE PARTICIPATION à retourner par courrier électronique à imaginat-sg@orange.fr ou par courrier postal à Imaginat, Concours photo, Maison des Associations, 12 cours Fénélon, 24000 Périgueux

Tout bulletin rempli non correctement sera rejeté

Nom * : Prénom * :

Adresse postale complète * :

Code postal * : Ville * : Pays * :

Téléphone fixe * : Téléphone portable * :

Adresse courriel * :@.....

Site Internet :

Date de naissance * :

* Renseignements obligatoires

A remplir pour toutes les photographies

▪ Photo n° 1 - Titre de la photo :

Précisions :

▪ Photo n° 2 - Titre de la photo :

Précisions :

▪ Photo n° 3 - Titre de la photo :

Précisions :

▪ Photo n° 4 - Titre de la photo :

Précisions :

Je, soussigné(e), auteur des photographies jointes, déclare avoir pris connaissance et accepter entièrement les conditions du règlement du concours photo « Education à l'Environnement », organisé par Imaginat et l'autorise à utiliser et publier mes photos selon les conditions du règlement de ce concours.

Signature du photographe ** :

Si nécessaire :

Noms, prénoms, signatures des deux parents du photographe mineur ** :

Noms, prénoms, signature(s) de(s) personne(s) représentée(s) sur la photo ** :

Noms, prénoms, signatures des deux parents de(s) mineurs représenté(s) sur la photo ** :

** Précédée(s) de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Imaginat - Maison des associations - 12 cours FENELON - 24000 PERIGUEUX

Téléphone : 05.53.46.78.17 - Courriel : imaginat@wanadoo.fr - Site Internet : www.imaginat.fr - Blog : <http://leblocnotesdimaginat.blogspot.com>

Association naturiste régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, déclarée le 19 Avril 2004 à la Préfecture de la Dordogne sous le numéro 309613, publiée au Journal officiel du 15 Mai 2004, affiliée à la Fédération Française de Naturisme sous le numéro 336, membre de Naturisme Aquitaine